



Nouvelles cotisations de membre

Les cotisations annuelles suivantes s'appliqueront à partir du 1er janvier 2010 :

MEMBRES TITULAIRES

- Enseignante ou enseignant à la retraite touchant une rente du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) : 1,25 \$ par tranche de 1 000 \$ de rente annuelle brute ou fraction excédant la moitié de ce montant.
- Enseignante ou enseignant à la retraite comptant un minimum de 15 années de service décomptées ayant choisi un transfert de la valeur actualisée constituée au RREO : la moyenne de la cotisation prélevée auprès des membres titulaires touchant une rente du RREO (**NOUVELLE CATÉGORIE DE MEMBRE**).

MEMBRES ASSOCIÉS

- 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ de rente annuelle brute ou fraction excédant la moitié de ce montant de la conjointe ou du conjoint survivant d'un membre associé qui n'est pas admissible à une rente d'enseignante ou d'enseignant.
- 32 \$ pour toute personne employée activement en éducation, qui n'est pas à la retraite et qui sera admissible à la retraite au statut de membre titulaire ou de membre associé.
- 50 \$ pour les membres associés suivants :
 - Toute enseignante ou tout enseignant à la retraite touchant une rente du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et dont la conjointe et le conjoint est membre titulaire
 - Toute enseignante ou tout enseignant à la retraite qui a choisi de toucher une rente différée du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
 - Toute éducatrice ou tout éducateur touchant une pension auprès de la fonction publique de l'Ontario ou l'équivalent dans un territoire ou une province du Canada autre que l'Ontario
 - Toute éducatrice ou tout éducateur touchant une pension auprès d'une université ou d'un collège du Canada
 - Toute enseignante ou tout enseignant touchant une pension en vertu d'une caisse de retraite du personnel enseignant établie hors de l'Ontario
 - Toute enseignante ou tout enseignant à la retraite touchant une pension auprès d'une école privée non désignée de l'Ontario
 - Toute personne qui n'est pas une éducatrice ou un éducateur et qui est la conjointe ou le conjoint divorcé d'un membre titulaire ou associé
 - Toute personne employée par un conseil scolaire ou un organisme d'éducation de l'Ontario qui n'est pas une éducatrice ou un éducateur à la retraite
 - Toute enseignante ou tout enseignant à la retraite qui a choisi de toucher la valeur actualisée de ses cotisations au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario